

L'an deux-mille-vingt-deux,
le 08 novembre,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : 02 novembre 2022

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 27

Excusés représentés : 3

Excusés non représentés : 1

Absents : 0

Votants : 30

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM, M. BLANCHARD,
M. BOMPUIS, Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, Mme CHALANCON-
LYOTHIER, M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET,
Mme JANISSET, Mme JOLIVET, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE,
Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON,
Mme TARERAT, M. VALEYRE, M. VIAL, Mme VILLEVIELLE, Mme VINSON

EXCUSES REPRESENTES :

M. HAURY : Pouvoir donné à M. GIRODET
Mme TEYSSIER : Pouvoir donné à M. VIAL
Mme GOMEZ: Pouvoir donné à M. ARNAUD

EXCUSE :

M. MARCEAU

Madame Julie TARERAT a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le 2ème Vice-Président en charge de la commission Finances-
Mutualisation propose au Conseil Communautaire de bien vouloir approuver la
décision modificative n° 3 du Budget Régie Assainissement dont les écritures sont
reprises dans le tableau ci-joint concernant :

n° 20221108_D_139

Commission :
Finances -
Mutualisation

Objet : Budget Annexe
Régie Assainissement
: Décision Modificative
n°3

- L'augmentation des dépenses d'investissement de l'opération n°111 « Mise en séparatif Côte Vieille Saint Just Malmont » suite à l'avenant n°2 (voté en Conseil Communautaire du 12 juillet 2022 pour 15 585 € HT) et à l'actualisation des prix du marché pour un montant total de 16 000 €,
- Un recours à l'emprunt du même montant.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-1041-012 : Emprunts en euros	0,00 €	0,00 €	0,00 €	16 000,00 €
TOTAL R 15 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	16 000,00 €
D-2315-111-012 : MISE EN SEPARATIF - COTE VIEILLE - SAINT JUST MALMONT	0,00 €	16 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	16 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	16 000,00 €	0,00 €	16 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°3 du Budget Annexe Régie Assainissement.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour,
mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Président,

Frédéric GIRODET

